

Extrait du registre
des délibérations de la commune de VARRAINS
séance du 09/07/2020

Date de la convocation 04/07/2020 Date d'affichage 04/07/2020	L' an 2020, le 9 Juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DELAMARE Pierre-Yves, Maire
Nombre de membres Afférents au Conseil municipal : 15 Présents : 13 Votants : 14	Présents : M. DELAMARE Pierre-Yves, Maire, Mmes : ABIVEN Janig, BEUZIT Agnès, BIRIE-HABAS Cécile, LACOINTE Mélanie, REBEILLEAU Pascale, RENARD Catherine, VERRIEZ Catherine, MM : HARDOUIN Maurice, MUREAU Christophe, PELTIER Sylvain, PERCHERON Guillaume, ROBERT Eric Excusé(s) ayant donné procuration : M. VERON Antoine à Mme ABIVEN Janig Excusé(s) : M. REBEILLEAU Sylvain Secrétaire : M. HARDOUIN Maurice
Réf : 2020/7/63 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 WISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 13/07/2020	<u>VALIDATION DE DEVIS</u> <u>VOIRIE</u> LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, - VALIDE les devis suivants : - réfection du parking de l'Eglise : devis ATP (Brossay) - montant 5945.40 euros TTC (soit 4954.50 euros HT) - réfection de chaussée chemin des Rivières - devis ATP (Brossay) - montant 2251.50 euros TTC (soit 2251.50 euros HT) - réfection de chaussée Lotissement des Rivières - Impasse du Champ de courses - devis ATP (Brossay) - montant TTC 3289.50 euros (soit 2741.25 euros HT) - création d'une aire de lavage Atelier technique - entreprise Lessourd (Souzay-Champigny) - montant: 756.00 euros TTC/HT
- <u>autres dossiers</u> <u>réfection du parking de la Place de la Folie - achat de grave et travaux réalisés par les agents communaux</u> Le Conseil Municipal acte le principe de réfection de la Place de la Folie.	
Réf : 2020/7/64 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 WISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 13/07/2020	<u>PERSONNEL COMMUNAL</u> <u>RENOUVELLEMENT DE CONTRAT POUR SURCROIT D'ACTIVITES</u> <u>SERVICE TECHNIQUE</u> LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, A l'unanimité, - AUTORISE Monsieur le Maire à recruter par le biais d'un contrat à durée déterminée un adjoint technique non titulaire à temps complet au service technique - DIT que le contrat sera établi du 01/09/2020 au 30/11/2020,
Réf : 2020/7/65 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 WISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 13/07/2020	<u>DECLARATION DU SITE D'ACCUEIL PERISCOLAIRE POUR LA GARDERIE LES RAINETTES (ECOLE DES ROGELINS)</u> <u>POSTE DE DIRECTION</u> <u>CONVENTION AVEC L'AFRIEJ (Association Familles Rurales Intercommunale Enfance Jeunes)</u> LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, - EST FAVORABLE au principe de mise à disposition du personnel de l'AFRIEJ pour assurer la direction de l'accueil périscolaire des Rogelins pendant toute la période de l'année scolaire 2020-2021
Réf : 2020/7/67 A l'unanimité Pour : 14	<u>DROIT DE PREEMPTION URBAIN</u> <u>20 rue de la Mairie</u> Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Etude de Maître CHALOPIN BARRE

Contre : 0 Abstentions : 0 WISE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 13/07/2020	MALINEAU, notaires à SAUMUR (49) a transmis en mairie une déclaration d'intention d'aliéner datée du 15/06/2020. Elle concerne la parcelle cadastrée - section AD n° 42 - 20 rue de La Mairie - surface 417 m² appartenant aux consorts NEVEU LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré - DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle mentionnée ci-dessus
Réf : 2020/7/69 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 WISE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 13/07/2020	<u>LOCATION D'UN APPARTEMENT TYPE 3, DANS L'IMMEUBLE « LEMOINE » 1 RUE DES ROGELINS</u> La Commune possède un logement de type T3 situé dans l'immeuble « Lemoine », sis 1 rue des Rogelins, Ce logement sera vacant à compter du 15/08/2020 Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de louer ce logement dès le 15/08/2020 LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, - EST FAVORABLE à une mise en location de l'appartement de type 3, situé dans l'immeuble « Lemoine » sis 1 rue des Rogelins, à compter de 15/08/2020
<u>VALIDATION DEVIS PANNEAUX DE SIGNALISATION</u> <u>(signalétique - panneaux indicateurs commerces services)</u> Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des devis ont été demandés à plusieurs sociétés pour des panneaux indicateurs des commerces et autres services. Ce panneau serait implanté à l'angle des feux tricolores. Sur ce panneau indicateur sera marqué : complexe des lfs (le nom « artisanat » sera supprimé), la bibliothèque, l'école de musique, la boulangerie-pâtisserie, le bar-tabac, l'espace Hulin, la bibliothèque, la pharmacie, le salon de coiffure (avec flèches indicatives). Le devis Nadia (cholet) est retenu pour 770 euros ttc. Il sera demandé à l'entreprise de faire un marquage des lettres de couleur sépia (bordeau) et non noires.	
Réf : 2020/7/70 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 WISE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 13/07/2020	<u>DEVIS BATIMENTS COMMUNAUX</u> pour faire suite à la commission Bâtiments communaux réunie le 7 juillet 2020 Plusieurs devis sont soumis à la décision du Conseil Municipal * Travaux de peinture, début Aout, à l'Ecole des Rogelins (garderie et cantine) reprise peintures sur murs verticaux, boiseries, portes, radiateurs entreprise retenue : CHUDEAU pour un montant 3383.08 € TTC dépose repose de radiateurs entreprise retenue : Plomberie FERNANDO M pour un montant de 300.00 € TTC le choix des différents coloris se fera en concertation mairie/école/sylvie * Travaux de remise en état du mur de soubassement en tuffeau, au droit de la réserve musicale, Hulin entreprise retenue : COME Cyril pour un montant de 997.00 € HT (pas de TVA) * Travaux de création de "chapeau" en maçonnerie ciment au droit de l'entrée Hulin côté rue entreprise retenue : LESSOURD pour un montant de 575.00 € HT (pas de TVA) * Demande auprès des conseillers, pour commander travaux travaux sur la reprise de robinets sinistrés à changer à l'école publique (2 devis en cours) et un luminaire extérieur à Led au droit de la légumerie de la cantine (en attente d'un 2è devis) - après acceptation/étude auprès de la commission bâtiment de ces devis Le Conseil Municipal valide le principe.
Réf : 2020/7/71 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0	<u>FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS AU 1/7/2020 (modification)</u> CONSIDERANT la délibération 2020-6-61 fixant les indemnités des élus (maire, adjoints et conseillers municipaux) à compter du 1/07/2020 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant que la commune compte actuellement une population totale de 1271. habitants, DECIDE :

VISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 13/07/2020	☐ Monsieur Maire, percevra inférieur au montant maximum, soit 2006.93 euros brut x 84 % de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 01/07/2020 ☐ les indemnités des adjoints et du conseiller municipal restent inchangés par rapport à la délibération prise le 18/06/2020 (réf 2020-06-61), à compter du 01/07/2020, calculées par référence au barème fixé par les articles L.2123-24 du CGCT, pour la strate de population correspondant à celle de la commune : - 1^{er} Adjoint : Madame Pascale REBEILLEAU - 770.10 maxi x 90 % soit 693.09 €/mois - 2^{ème} Adjoint : Monsieur Sylvain PELTIER - 770.10 maxi x 90 % soit 693.09 €/mois - 3^{ème} Adjoint : Madame Cécile BIRIE-HABAS - 770.10 maxi x 90 % soit 693.09 €/mois - 4^{ème} Adjoint : Monsieur Maurice HARDOUIN - 770.10 maxi x 90 % soit 693.09 €/mois ☐ les indemnités des conseillers municipaux sont, à compter du 01/07/2020, calculées par référence au barème fixé par les articles L.2123-24 du CGCT, pour la strate de population correspondant à celle de la commune : - Conseiller municipal : Monsieur Eric ROBERT - 233.36 €/mois Ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020.
Réf : 2020/7/72 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 VISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 13/07/2020	<u>DECISION D'EMPRUNT POUR ACQUISITION DE TERRAIN (ZONE DES ROGELINS)</u> LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré - ACTE l'emprunt sur 2 ans pour un montant de 70 000 euros avec un taux variable de 0.34 % selon l'Euribor 3 mois. Les frais de dossiers sont estimés à 150 euros
<u>AFFAIRES DIVERSES</u> - <u>Achat de mobilier à la cantine scolaire des Rogelins</u> Mme Pascale REBEILLEAU adjointe a consulté plusieurs fournisseurs pour le remplacement de meubles en bois à la cantine par des meubles inox. Le choix se porte sur le fournisseur Comptoir de Bretagne pour un coût de 1044 euros TTC (soit 870 euros HT). - <u>Date du prochain conseil</u> : le jeudi 10 septembre 2020 à 20 h - <u>Réunion de la commission Espaces Verts le 7 juillet 2020.</u> Les projets évoqués sont les suivants : les panneaux d'entrée d'agglomération seront plus fleuris ; demande de panneau « Croix de Noyant » ; les marronniers coupés le long de la route de Saumur seront remplacés à l'automne (quantité 11) ; les contenaires allée des Tilleuls et chemin des rivières seront cachés (demande de devis) ; - <u>Conseil Communautaire – Communauté d'Agglo Saumur Val de Loire</u> Lors du prochain Conseil communautaire, le 16 juillet prochain, un nouveau président sera élu. - <u>EPADH de Fontevraud – SIVM du canton de Saumur sud - compte rendu de l'assemblée générale du 9 juillet à 18 h 30</u> Mme Janig ABIVEN conseillère municipale et déléguée au Syndicat fait un point sur les différents sujets évoqués lors de cette réunion. Principalement, la réunion a porté sur la gestion de la crise du COVID 19 et de la situation des personnes (résidents et personnel soignants) atteints par la maladie entre mars et mai 2020. Plusieurs décès ont été enregistrés parmi les résidents uniquement. Egalement, une nouvelle présidente a été nommée au sein du syndicat : il s'agit de Mme LION maire de Fontevraud l'Abbaye.	
Le Maire, M. Pierre-Yves DELAMARE	